

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 529

35 – ILLE-ET-VILAINE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE RENNES

Ventes et cessions

387 993 215 RCS Rennes.

AXE DECORS.

Forme : Société par actions simplifiée.

Capital : 800000.00 EUR.

Adresse : 5, Rue de l'Erbonière, 35510 Cesson-Sévigné.

Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.

Commentaires : AXE DECORS Société par actions simplifiée au capital de 800.000 € Siège social : 5, rue de l'Erbonière 35510 CESSON SEVIGNE 387.993.215 R.C.S. Rennes Société absorbante CAPA PEINTURE Société par actions simplifiée Au capital de 50.000 € Siège social: Lieudit le Fosse Neuf 44220 COUERON 817.967.722 RCS Nantes Société absorbée Avis de projet de fusion par voie d'absorption de la société CAPA PEINTURE par la société AXE DECORS La société AXE DECORS, société par actions simplifiée au capital de 800.000 euros, dont le siège social est situé 5, rue de l'Erbonière – 35510 CESSON SEVIGNE, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Rennes sous le numéro 387 993 215, est la société absorbante La société CAPA PEINTURE, société par actions simplifiée au capital de 50.000 euros, dont le siège social est situé Lieudit Le Fosse Neuf – 44220 COUERON, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nantes sous le numéro 817 967 722, est la société absorbée 1.L'évaluation des biens transmis par voie de fusion s'établit à : -Montant de l'actif : 266.797 euros -Montant du passif : 92.030 euros -Actif net apporté : 174.767 euros -Montant du mali de fusion : 145.078 euros Il ne sera procédé à aucun échange d'actions, et, en conséquence, à aucune augmentation de capital de la Société Absorbante, puisque celle-ci détient à ce jour la totalité des actions composant le capital de la Société Absorbée et s'est engagée à conserver cette détention, en permanence, jusqu'à la réalisation définitive de la fusion. 2.Date du projet : 27 juillet 2026. La société CAPA PEINTURE sera dissoute de plein droit, sans liquidation, au jour de la réalisation définitive de la fusion. 3.Les créanciers des sociétés fusionnantes pourront former opposition à cette fusion dans les conditions et délais prévus aux articles L. 236-15 et R. 236-2 du Code de commerce. 4.Date de dépôt pour la société absorbante : 28 juillet 2026 Lieu du dépôt pour la société absorbante : Greffe du Tribunal de Commerce de Rennes Date de dépôt pour la société absorbée : 27 juillet 2026 Lieu du dépôt pour la société absorbée : Greffe du Tribunal de Commerce de Nantes.